

**STDF – FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONS
POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS (DEP)**

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) accorde des dons pour l'élaboration de projets (DEP), d'un montant pouvant aller jusqu'à 50 000 dollars EU, aux fins suivantes (seules ou en association):

- application d'outils d'évaluation des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière;
- réalisation d'études de faisabilité précédant l'élaboration du projet, afin d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions quant à leurs coûts et avantages escomptés; et/ou
- élaboration de propositions de projet susceptibles d'être financées par le STDF ou d'autres donateurs.

Les demandes de financement qui satisfont aux critères d'admissibilité du STDF sont examinées par le Groupe de travail du STDF, dont dépend la décision finale. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur les critères d'admissibilité et autres prescriptions dans la *Note d'orientation pour la présentation de demandes de financement*, disponible sur le site Web du STDF (www.standardsfacility.org). Veuillez lire la *Note d'orientation* avant de remplir le présent formulaire. Les demandes dûment établies devront être envoyées par courrier électronique (sous forme de documents Word) à l'adresse suivante: STDFSecretariat@wto.org.

Titre du projet pour lequel le DEP est demandé	Le renforcement de la filière coquillage à travers la mise aux normes SPS
Budget demandé au STDF	35 450 USD
Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérante(s)	Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) en collaboration avec l'Agence nationale de l'aquaculture (ANA), la Direction de la Pêche maritime (DPM), de la Direction de la Pêche Continentale (DPC), de l'association des pisciculteurs privés du Sénégal et de l'Institut Universitaire des Pêches et d'aquaculture de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.
Nom complet et coordonnées de la personne à contacter	Diène NDIAYE, Directeur des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) du Ministère de la Pêche et de l'économie maritime. ditp@mpem.gouv.sn diene.ndiaye@mpem.gouv.sn ndiaye_diene@yahoo.fr Tél: +221 77572 46 42 Tél : +221 777409571

I. CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE

1. Quel est l'objet du DEP? Expliquez s'il est demandé pour: i) appliquer un outil d'évaluation des capacités SPS ou un outil d'établissement des priorités SPS; ii) réaliser une étude de faisabilité (préalable à l'élaboration du projet) afin d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions quant à leurs coûts et avantages escomptés; et/ou iii) élaborer une proposition de projet susceptible d'être financée par le STDF ou d'autres donateurs?

L'objet du DEP est d'élaborer un document de projet visant à adresser les défis liés à la mise à aux Normes SPS de la filière conchyliculture pour leur pénétration dans les marchés d'exportation et garantir la santé publique des consommateurs sénégalais.

Le Sénégal couvre une superficie de 196 722 km² et se situe en grande partie dans la zone sahélo-soudanienne au climat de type semi-aride tropical. La population du pays est estimée à environ 14 millions d'habitants en 2010 dont près de 60 pour cent est concentrée en milieu rural. La pêche occupe 17% de la population et procure 70% des apports en protéines animales du Sénégal avec une consommation moyenne annuelle per capita de 29kg.

La production halieutique se chiffre à 492 000 tonnes en moyenne annuelle dont 80% proviennent de la pêche artisanale qui reste de loin la plus dynamique, malgré qu'elle reste moins organisée avec un parc piroguier estimé à 20 000 unités motorisées à plus de 80%. En effet, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) référentiel unique des politiques au Sénégal à l'horizon 2035; plaçant ainsi la pêche parmi les secteurs prioritaires du PSE et nonobstant, les investissements structurants notés sur la période 2012 - 2017, la pêche et l'économie halieutique sénégalaise reste confrontée à la compétitivité sur les marchés extérieurs d'exportation et même pour la consommation intérieure en particulier. Aussi, le secteur a adopté la cogestion comme approche concertée pour la gestion durable des ressources halieutiques et à recours aux plans d'aménagement des pêcheries pour une durabilité de l'exportation.

La situation de surexploitation de certaines pêcheries notamment, les démersaux côtiers et la pleine exploitation des pélagiques côtiers, la diversification des marchés malgré les exigences normatives et commerciales, ainsi que la faible valorisation des produits débarqués au Sénégal, restent de véritables contraintes au développement de la pêche et à une meilleure compétitivité des produits de la pêche, origine Sénégal et de l'industrie halieutique en général. Ces facteurs structurels et conjoncturels accroissent la vulnérabilité des pêcheurs pauvres impactant ainsi leur résilience.

Sur le plan économique, les exportations de produits de la pêche occupent depuis 2015, le premier poste de création de devises avec respectivement 194,6 et 204,5 milliards entre 2015 et 2016. Selon une étude restante de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD, 2015) la valeur ajoutée de la pêche maritime se chiffre à près de 241,5 milliards de FCFA, soit une contribution de 3.2% du PIB national.

L'Etat du Sénégal, à travers le Ministère de la pêche et de l'économie maritime a adopté une lettre de politique sectorielle pour le développement de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2016 - 2023. Ainsi, les programmes (i) gestion durable des ressources et réhabilitation des habitats; (ii) développement durable de l'aquaculture et (iii) la valorisation accrue des produits pour une meilleure prise en compte de la vulnérabilité des pêches face aux changements climatiques et contingent des marchés liés aux exigences normatives constituent les priorités du Sénégal.

2. Présentez les principaux problèmes et/ou possibilités dans le domaine SPS qu'il convient de prendre en considération. Précisez en quoi ces questions sont importantes, en particulier au regard de l'accès aux marchés et de la réduction de la pauvreté. Décrivez, s'il y a lieu, en quoi ces questions sont liées aux priorités SPS mises en évidence par l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) du Cadre intégré renforcé, les résultats des évaluations des capacités dans le domaine SPS, les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, les stratégies ou politiques de développement sectorielles, etc. Voir la question n° 7, points b) à d), de la Note d'orientation.

Le Sénégal a obtenu son agrément à l'exportation vers l'Union Européenne en 1996 notamment pour les poissons, les céphalopodes et les crustacés de la pêche de capture. Cet agrément exclu de son champ d'application, les mollusques bivalves et les produits d'élevage faute d'une réglementation adéquate et d'une maîtrise des risques sanitaires associés à leur exploitation. Ainsi, les mollusques bivalves et les coquillages en particulier sont exploitées pour la transformation artisanale, l'auto – consommation et par la restauration collective à faible échelle. Les normes SPS sont faiblement appliquées par les acteurs occasionnant ainsi des pertes économiques pour les producteurs nonobstant les risques sanitaires associés à leur exploitation.

Aussi, le marché européenne (France, Italie, Espagne, Portugal, etc.) sont fortement demandeur des coquillages (huitres, moules....) mais restent exigeant en termes de respect des Normes SPS, de maîtrise des risques d'intoxications diarrhéiques ou paralytiques afin de donner la confiance aux consommateurs.

La filière conchylicole occupée à plus de 80% par les femmes présente des perspectives de développement avec des jugements estimés à près de 3000 tonnes, soit 13% des exportations du Sénégal (référence 2017). L'objectif du projet est de promouvoir la valorisation et la certification des produits de l'aquaculture et des mollusques bivalves en particulier pour une meilleure pénétration des marchés d'exportation en particulier. Les activités résultantes du DEP sont (i) une étude de la chaîne des mollusques bivalves (ii) une consultation des acteurs pour une meilleure identification des besoins en terme de renforcement de capacités pour l'adoption de bonnes pratiques sur la toute la chaîne de valeur,.

La problématique associée au projet de valorisation et de certification des produits de l'aquaculture et des mollusque bivalves est relative à la nécessité de mettre aux normes SPS la filière de production des produits de l'aquaculture notamment, les mollusques bivalves (huitre, moule) pour leur certification sanitaire et leur mise en marché. Le processus est entamé avec l'adoption de textes relatifs (i) à la classification sanitaires des zones de production aquacole ; (ii) au plan de surveillance des résidus de médicaments vétérinaires. Il s'agit alors d'identifier les activités essentielles pour l'élargissement de l'agrément du Sénégal à l'exportation aux mollusques bivalves, notamment vers l'Union Européenne, et les autres marchés lucratifs tout en analysant une potentielle exportation vers le marché africain.

Dans un contexte de plein exploitation voir surexploitation des principaux stocks, associé aux impacts négatifs des changements climatiques sur les ressources halieutiques et les écosystèmes fragiles, le Sénégal a entrepris un processus pour l'adoption de plans d'aménagement et de cogestion des pêcheries. Ainsi, le code de la pêche maritime (Loi 2015-18 du 13 juillet 2015) a introduit des droits d'usage et de concession aux communautés de pêcheurs, tout en renforçant le système de cogestion. La formulation du projet devrait intégrer la problématique de la labélisation des pêcheries aménagées ou cogérées pour améliorer la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture sur les marchés de consommation.

Le projet qui résultera de ce DEP va contribuer à renforcer la qualité de la signature de l'autorité compétente du Sénégal pour la certification sanitaire des produits de la pêche, à travers la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP), seule interlocuteur du Sénégal sur les questions spécifiques à la sécurité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture et garant de l'agrément national à l'exportation depuis 1996.

Le DEP s'inscrit en droit ligne du plan d'actions de l'étude diagnostique de l'intégration du commerce au Sénégal (EDIC), de la section V relative au secteur de la pêche. Les objectifs spécifiques devraient contribuer les résultats du projet découlant du DEP sont :(i) au développement de la pêche notamment, la cueillette des huitres ; (ii) l'appui au traitement et à la commercialisation ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs en particulier les femmes majoritaires dans la filière conchylicole pour un meilleur respect des Normes sanitaires et phytosanitaires (SPS).

3. Quelles organisations gouvernementales, privées, universitaires ou autres soutiennent la demande de DEP? Des lettres de soutien de chacune de ces organisations, seraient un atout (appendice 1). Voir la question n° 7, point e), de la Note d'orientation.

Les organisations partenaires de la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) développent un partenariat avec l'Institut Universitaire des Pêches et Aquaculture (IUPA) de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD), une collaboration avec l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA), l'Association des pisciculteurs privés du Sénégal et une synergie avec les autres structures du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime notamment, la Direction des Pêches Maritimes (DPM) et la Direction de la Pêche Continentale (DPC).

4. En quoi ce DEP complète-t-il ou renforce-t-il les programmes nationaux et/ou les projets financés par des donateurs, passés, en cours et/ou planifiés? Voir la question n° 7, point f), de la Note d'orientation.

Ce DEP est en ligne avec le Plan Sénégal Emergent (PSE) notamment l'axe 1 visant la transformation structurelle de l'économie pour une croissance durable, la lettre de politique sectorielle pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture 2016-2023.

La Lettre de politique sectorielle pour le développement de l'aquaculture (LPSD/PA) 2016-2023 adoptée par le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime en 2016 a identifié trois axes prioritaires à savoir (i) la gestion durable des ressources halieutiques et la restauration des habitats ; (ii) le développement durablement de l'aquaculture avec un objet de 50 000 tonnes en 2023 et enfin (iii) la valorisation accrue des produits de la pêche et de l'aquaculture. Les objectifs prioritaires du projet objet de la demande de don (DEP) est en adéquation avec les objectifs de la LPSD/PA du Sénégal qui tire sa substance du Plan Sénégal Emergent (PSE), référence unique des politiques publiques à l'horizon 2035.

Cette DEP renforce les programmes nationaux notamment le « **ONE HEALTH** » dont la DITP assure le point focal du volet pêche et les projets financés par les partenaires techniques et financiers comme la Banque Mondiale, l'USAID, la JICA, la FAO, l'ONUDI, l'UE et l'AFD visant à soutenir les processus nationaux de développement des filières de production à fort de croissance et à assurer le respect des Normes SPS afin d'offrir la confiance aux consommateurs nationaux ou étrangers ainsi que l'accès aux marchés d'exportations.

Le projet STDF PG/489 financé par l'ONUDI visant à Améliorer l'accès aux marchés pour les petites pêcheries en Afrique de l'Ouest notamment dans la pêche artisanale a permis de (i) renforcer les capacités institutionnelles dans le domaine SPS (ii) d'améliorer la production de la pêche artisanale et (iii) d'explorer les possibilités d'activités lucratives et mise en place de partenariats essentiels notamment dans la filière pêche artisanale. Les activités développées couvrent la formation pour la mise en place de plans de maîtrise sanitaire dans les quais de débarquement, au niveau des laboratoires d'analyse partenaires de la DITP.

Le projet est complémentaire avec le projet nouvellement approuvé par le groupe de travail PPG/665 à travers le Codex national au Sénégal. Cependant, les synergies possibles entre ce DEP seront évaluées et mises à profit. Néanmoins, il convient de noter qu'aucune des initiatives citées ne couvre spécifiquement la filière coquillage.

5. Avez-vous discuté de cette demande de DEP – ou du financement de la proposition de projet qui en résulterait – avec des donateurs potentiels (donateurs bilatéraux, multilatéraux, Cadre intégré renforcé, etc.)? Dans l'affirmative, donnez des précisions et indiquez les sources potentielles de financement du projet final. Voir la question n° 7, point g), de la Note d'orientation.

Le document de projet sera soumis à la STDF et aux bailleurs traditionnels de la pêche et de l'aquaculture à travers les mécanismes de la FAO, de la Banque Mondiale ou de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

6. Veuillez expliquer brièvement en quoi les questions transversales (par exemple l'égalité hommes/femmes ou l'environnement) sont pertinentes pour ce DEP et, s'il y a lieu, comment elles seront traitées.

Au Sénégal, l'activité de pêche est répartie entre la production essentiellement occupée par les hommes, la distribution et la commercialisation dominée par les femmes ainsi que la

transformation artisanale avec plus de 98% d'emplois féminins. Aussi, la production des mollusques bivalves (huitres, moules, arches, etc.) est largement dominée par les des femmes. Le projet à travers, les activités de préparation relatives (i) à la classification des zones de production conchylicoles (huitre, moules, arches, etc.) et (ii) l'étude de la chaîne de valeur des produits conchylicoles va apporter une réponse aux difficultés que rencontrent les femmes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Au total, plus de 40 000 femmes travaillent dans la pêche et ses activités connexes dont plus de 80% exercent dans les activités de production (récolte des huitres, moules, arches), de transformation artisanale et de commercialisation des produits frais ou transformés (mareyeuses et micro- mareyeuses).

II. MISE EN ŒUVRE ET BUDGET

7. Qui dirigera la mise en œuvre du DEP? Si vous souhaitez proposer des experts nationaux et/ou des consultants internationaux précis, veuillez joindre une copie de leur curriculum vitae et une liste de leurs réalisations (appendice 2). Si aucun nom n'est proposé, le STDF fournira une courte liste de consultants possibles en cas d'approbation du DEP.

Le Consultant International recruté parmi les candidats que le Secrétariat est chargé de la mise en œuvre du DEP. Il sera appuyé par un consultant local responsable de la collecte locale des données, de préparation des missions du consultant international et de la préparation des ateliers de consultation des acteurs locaux en rapport avec la DITP, les professionnels et les directions techniques. Le DITP et les autres parties prenantes faciliteront les différentes activités du DEP. Le Consultant local sera recruté parmi les consultants proposés par la DITP.

8. Dans le tableau ci-après, veuillez décrire les principales activités qui devront être menées à bien dans le cadre du DEP et indiquer les personnes qui en auront la responsabilité. Donnez une estimation du budget nécessaire (par exemple pour les services d'experts nationaux/internationaux, les frais de déplacement et les indemnités journalières de subsistance des consultants, les réunions ou ateliers des parties prenantes, les dépenses générales de fonctionnement, etc.).

Activité	Responsable	Budget estimatif (\$EU)
<p>1. Etude de la chaîne de valeur des mollusques bivalves:</p> <p>1.1. Recherche de base sur les questions SPS du mollusques bivalves et inventaire des textes réglementaires et législatifs pertinents et identification des lacunes législatives</p> <p>1.2. Collecte et analyse de données sur la filière de mollusque bivalves, consultation avec les producteurs, commerçants et exportateurs, les représentants du gouvernement et des visites de terrain (deux ateliers de consultation des parties prenantes et 1 atelier de partage et de validation du document de projet)</p> <p>1.3. Etude des marchés potentiels/élaboration de stratégie de pénétration aux</p>	<p>Consultant international</p> <p>26jours de travail X 600USD/jour (contribution STDF)</p>	<p>15 600</p>

Activité	Responsable	Budget estimatif (\$EU)
marchés lucratifs		
1.4. Elaboration du document de projet		
2. Vols internationaux pour le consultant international en classe économique, déplacement internes du consultant et de l'équipe locale, indemnité journalière de subsistance, etc.	2voyages X 6 000 (STDF) la DITP mettra à disposition un véhicule et un chauffeur pour les déplacements à l'intérieur	1 200
3. Honoraires de deux consultants nationaux (y compris l'indemnité journalière de subsistance, les frais de déplacements internes etc.)	15jours de travail X 350 USD/jour (contribution STDF) les Agents de la DITP participant à la collecte des données en rapport avec les organisation professionnelles et les services déconcentrés	5 250
5. Atelier de consultations des acteurs, de partage et de validation du projet (y compris la location de salle etc.)	DITP en rapport avec les parties prenantes (DPM, DPC, ANA et associations pisciculteurs) (contribution STDF)	11 000
6. Autres (impression, multiplication de documents, matériel de bureau, appel téléphonique	(contribution STDF)	2 400
Total budget estimatif (\$EU)		35 450

Pour la mise en œuvre du DEP, la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) assure la coordination des différentes interventions des parties prenantes au projet, des activités des consultants, veille au respect des conditions d'utilisation du DEP.

Pièces jointes

Appendice 1: Lettres de soutien de chacune des organisations appuyant cette proposition.

1. Lettre d'appui de l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA) ;
2. Lettre d'appui de la Direction des Pêches Maritimes (DPM) ;
3. Lettre d'appui de la Direction de la Pêche Continentale (DPC) ;
4. Lettre d'appui de l'Institut Universitaire des Pêches et d'Aquaculture (IUPA) de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD).
5. Lettre d'appui de l'Association des pisciculteurs privés du Sénégal

Appendice 2: Curriculum vitae et dossiers des réalisations des consultants proposés pour la mise en œuvre de ce DEP.

1. CV de Dr. Papa Samba DIOUF ;
 2. CV de Dr. Ibrahima Niamadio ;
 3. CV de Dr. Papa Namsa Keita.
-